

N° 4996. CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR (CONVENTION TIR). FAITE À GENÈVE, LE 15 JANVIER 1959¹

ADHÉSION

Instrument déposé le :

6 juin 1966

PORTUGAL

(Pour prendre effet le 4 septembre 1966.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 348, p. 13 ; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 4 et 5, ainsi que l'Annexe A des volumes 481, 492 et 557.